

**Monsieur le Président de la Communauté de
Communes du Pays des Ecrins
Maison du Canton
1 rue du dispensaire
05120 L'ARGENTIERE LA BESSEE**

Gap le 20 mars 2026

**Objet :
Avis SCOT
Pays des Ecrins**

Réf. : EL/FC/JM/DB

**Dossier suivi par :
Jocelyn MATHIEU**

**POLE POLITIQUES PUBLIQUES
ET REGLEMENTATION**

Monsieur le Président,

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance du projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins. Je note la qualité générale du travail conduit dans la réalisation de ce schéma.

Ce projet permet :

- La prise en compte des intérêts de l'agriculture, en préservant les espaces agricoles dans leurs multifonctionnalités et en affirmant le rôle de l'agriculture et de la sylviculture dans la transition du territoire.
- La valorisation et la préservation de la ressource en eau de façon durable.
- Assurer la pérennité et la transformation du modèle agricole

De ce fait, la Chambre d'Agriculture **émet un avis favorable** à ce projet de de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, mes respectueuses salutations.

Siège Social
2, Rue Paul Aubert
05010 GAP
Tél. : 04 92 52 53 00
E-mail : chambre05@
hautes-alpes.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 180 500 027 000 24
APE 9411 Z

Le Président,

Eric LIONS
